

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

VILLE DE PORTNEUF

Réunion du 9 mai 2018

Tenue à l'hôtel de ville de Portneuf, à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs, Marc Rivard conseiller et président, Jean Monfet citoyen, Denis Godin citoyen, Jean Genest citoyen et Julie Vallée fonctionnaire désigné et agissant à titre de secrétaire. Madame Annick Voyer est absente lors de cette assemblée

L'ordre du jour est proposé par : Jean Monfet

- Le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2018 est adopté tel que rédigé;

1. Demande de dérogation mineur pour un abri d'auto construit trop près de la ligne voisine;

Une demande est déposée par l'entrepreneur pour rendre conforme un abri d'auto construit à 1 mètre de la ligne voisine au lieu de 1.5m tel que prescrit à l'article 7.2.2-3°. Un permis de construction a été émis le 26 septembre 2017 pour la construction d'un abri d'auto d'une largeur de 12' (3.66m). Toutefois selon l'entrepreneur une erreur s'est produite sur la mesure rendant la largeur de l'abri d'auto à 13'-6" au lieu de 12'. Le comité croit que la différence est trop importante pour être considéré comme une simple erreur de calcul et qu'il s'agit plutôt d'un aveuglement volontaire. Le comité recommande au conseil de ne pas autoriser cette demande.

2. Demande à la CPTAQ pour aliénation d'un terrain

M. Yvan Gignac demande à la cptaq pour aliéner le lot 2 979 930 appartenant à Ferme Yvan Gignac inc. Cependant ce lot est contiguë à un autre lot 2 979 933 appartenant à Yvan Gignac. Considérant que Monsieur Gignac est

présent en tant que propriétaire de chaque lot. Une demande d'autorisation à la CPTAQ est nécessaire. Le comité recommande au conseil d'autoriser cette demande.

3. Adoption d'une modification à la zone M-103 afin d'autoriser un usage spécifiquement permis soit l'usage de centre d'adaptation au travail œuvrant dans la récupération de bois.

Une demande est déposée pour utiliser un bâtiment municipal (ancienne caserne nord) afin de relocaliser l'atelier de Triport, soit un centre d'adaptation au travail. Une modification au zonage est nécessaire afin d'autoriser cet usage. L'ajout d'un usage spécifiquement permis dans la zone M-103 soit un centre d'adaptation au travail œuvrant dans la récupération de bois est suggéré. Le comité est entièrement favorable à cette modification.

4. Varia

- Levée de l'assemblée proposée par Marc Rivard à 19h20

Président

Secrétaire